



Règlement d'ordre intérieur

RoZ & ChoColat est une ASBL située à la rue des Brasseurs 22 à 7700 Mouscron.

Nous proposons des ateliers pour enfants dès 4 an: activités culinaires simples et détaillées, ateliers axés sur la nature avec l'approche de la faune et de la flore, des plantations, des découvertes des cinq sens, etc.

Nous accordons une grande place au respect des autres (enfants et adultes) et du matériel mis à disposition. La vie en groupe demande l'acceptation des règles de base, et nous serons très attentifs à ce que celles-ci soient respectées.

✓ Respect des réglementations en vigueur

Conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant sur la réglementation générale des milieux d'accueil du 27/02/03 et à l'arrêté fixant le Code de qualité de l'accueil du 17/12/2003, les dispositions suivantes sont d'application :

- Nous avons élaboré un projet d'accueil et nous nous engageons à le mettre en œuvre.
- Ce R.O.I est en téléchargement libre sur notre site internet www.rozetchocolat.com. Le code de qualité ainsi que le projet éducatif sont également téléchargeables sur notre site internet.

✓ Inscriptions

L'ensemble des ateliers / stages proposés se trouve sur notre site internet www.rozetchocolat.com. Y sont spécifiés les jours, le détail des activités ainsi que le tarif. La demande d'inscription se réalise en ligne et est validée dès retour par courriel de confirmation. Cette validation est réalisée par ordre de réception des demandes.

Un atelier / stage indisponible est notifié « complet ». Dans ce cas, vous avez toujours la possibilité de choisir une autre date disponible.

10 % de notre capacité totale est réservée en vue de rencontrer des besoins d'accueil résultant de situations particulières (problèmes sociaux, enfants placés par le juge, etc). Les modalités d'inscriptions et de réservation de ce type de places sont les mêmes.

L'inscription de l'enfant ne peut être refusée sur la base de discriminations sociales, sexuelles ou raciales, pour autant que les parents acceptent de souscrire au projet d'accueil et au règlement d'ordre intérieur du milieu d'accueil. L'inscription de l'enfant se fait dans le respect de l'ordre de demande d'inscription.



✓ Tarifs et paiement

Les ateliers sont en moyenne au tarif de 20€. Un tarif moins/plus élevé peut être demandé (et indiqué sur le site lors de la réservation) si une activité particulière est proposée.

Les stages sont en moyenne au tarif de 130€/semaine. Un tarif moins/plus élevé peut être demandé (et indiqué sur le site lors de la réservation) si une activité particulière est proposée.

L'inscription à un atelier n'est ferme et définitive que lorsqu'il est payé dans les 4 jours ouvrables suivant la demande d'inscription) par virement sur notre compte bancaire. La référence de paiement doit comporter le prénom et le nom de l'enfant ainsi que la date de l'atelier. Cette disposition est obligatoire, car chaque atelier demande l'achat de matériel et de denrées périssables.

L'inscription à un stage est ferme et définitive dès paiement de l'acompte via la plateforme de paiement disponible en ligne. Aucun remboursement ne sera effectué.

✓ Modalités pratiques de l'accueil

Pour assurer un accueil de qualité, voici quelques modalités pratiques. Celles-ci peuvent être ajustées d'un commun accord dans l'intérêt de l'enfant.

Matériel prohibé : Le port de bijoux est strictement interdit afin de limiter les risques d'accidents. Sont tolérées les boucles d'oreilles à puces (non pendantes).

Effets personnels : Afin d'éviter toutes pertes, nous vous demandons de notifier le prénom de l'enfant sur la boîte hermétique à apporter lors de l'atelier. Celle-ci doit être déposée à l'arrivée à l'endroit prévu à cet effet.

Boissons : De l'eau, et des sirops sont disponibles gratuitement sur place.

✓ Contrat d'accueil

Les autres modalités relatives à l'accueil de l'enfant sont reprises dans le contrat d'accueil, disponible en consultation chez RoZ & ChoColat mais aussi en téléchargement sur notre site.

✓ Horaires

Les ateliers du samedi sont réalisés le samedi de 9h à 12h.

Les stages durant les congés scolaire sont ouverts de 7h40 à 17h (horaire d'activités : 9h à 16h)

Nous vous demandons de respecter les horaires précis. En cas de retard, l'équipe n'est pas en mesure d'être à l'écoute du parent, ni d'avoir un échange constructif. Une répétition d'arrivées tardives peut entraîner un refus de prise en charge de l'enfant sans remboursement.

Nous vous demandons également de respecter l'heure de fin de l'atelier : 12h. Tout manquement à cette règle sera sanctionné par l'application des indemnités de retard, soit 5,00€ par quart d'heure entamé, à payer le jour même à la personne présente. Si le montant n'est pas réglé, l'enfant ne pourra plus être accepté tant que la situation n'aura pas été régularisée.



✓ **Absence et fermeture**

RoZ&ChoColat ferme ses portes durant les congés de Noël, ainsi que plusieurs semaines durant les mois de juillet et août. Les dates de ces congés annuels ainsi que des jours fériés légaux seront communiqués aux parents.

✓ **Le droit à l'image**

Les parents marquent / ne marquent pas leur accord dans la fiche d'inscription afin que *RoZ & ChoColat* publie certaines photos réalisées durant les activités, sur le site internet et la page Facebook. Si les parents omettent de rendre le document signé, des photos peuvent être publiées.

✓ **Déduction fiscale des frais de garde**

Conformément à l'article 113, §1er., 3° du code des impôts sur les revenus, les parents peuvent déduire fiscalement leurs frais de garde pour leurs enfants de moins de 12 ans.

Pour ce faire la responsable leur remet, en temps utile, l'attestation fiscale suivant le modèle établi par l'ONE.

✓ **Assurances et respect du matériel**

RoZ & ChoColat a contracté les assurances requises, en matière de fonctionnement et d'infrastructure (assurance responsabilité civile et assurance incendie).

Il est demandé aux parents qui ne l'auraient pas déjà fait de souscrire une assurance en responsabilité civile familiale. Le milieu d'accueil décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'effets personnels des enfants. De manière générale, en leur présence, les parents sont responsables des accidents matériels ou humains se produisant dans notre établissement.

Il est important de respecter tout le matériel mis à disposition ainsi que l'habitation (toute détérioration volontaire du matériel entraîne les frais de la réparation ou remise en état).

✓ **Santé et maladie**

Lors de la première inscription, une fiche de renseignements/santé devra être complétée (Conformément à la législation, les enfants fréquentant les ateliers doivent être en ordre de vaccins).

Lors de l'accueil, si votre enfant présente des symptômes spécifiques ou si sa température dépasse 38.0°C et que son état général est altéré, nous nous réservons le droit de refuser sa prise en charge. Il est indispensable de nous communiquer par écrit (avec date et nom de l'enfant) les éventuels médicaments reçus, l'heure de la prise, la dose administrée.

Si un enfant présente des signes d'infection au cours de la matinée/ journée et que cela s'avère nécessaire, nous prendrons contact avec les parents par téléphone. Selon l'état de santé de votre enfant, la direction peut exiger qu'un membre de la famille vienne rechercher l'enfant immédiatement.

Lorsqu'un enfant contracte une maladie contagieuse, les parents doivent nous prévenir dans les plus brefs délais.



Nous veillons à limiter dans la mesure du possible l'exposition aux allergènes. Toute allergie avérée de l'enfant fera l'objet d'une mention spécifique.

En cas d'urgence, *RoZ & ChoColat* fera appel, selon les cas, aux parents, aux contacts cités dans le dossier d'inscription ou en cas d'extrême urgence aux services d'urgences (112).

Contact : Mme Vanessa Clément

0496/24.39.59

www.rozetchocolat.com

